

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h 30, le 24 février 2005.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Groupe de travail composé des membres du comité exécutif / Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière et fonds de développement

Résolution n° E-2005-19

De former un groupe de travail composé des membres du comité exécutif afin d'examiner avec la direction générale et le secrétaire-trésorier les questions d'un règlement sur un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière des municipalités et d'un règlement créant un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.

Référence : Mémoire du 17 février 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un coordonnateur au développement économique / Monsieur Laurent Lampron

Résolution n° E-2005-20

D'engager, à compter d'une date à convenir entre la direction générale et le candidat, soit vers la mi-mars, monsieur Laurent Lampron pour être titulaire du poste de coordonnateur au développement économique prévu au plan d'effectif de la CMQ.

D'établir son traitement sur une base annuelle, à compter de son engagement, à 71 527 \$.

De le rendre admissible aux indexations de traitement accordées aux employés de la Ville de Québec pour un poste de professionnel.

D'octroyer à monsieur Lampron, à son entrée en fonction, les conditions de travail pour les employés de la CMQ acceptées le 2 décembre 2004 par le comité exécutif en vertu de sa résolution E-2004-85, pour les titulaires d'un poste prévu au plan d'effectif.

Référence : Mémoire du 9 février 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-31
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un agent de communication (poste contractuel) / Monsieur Richard Lacasse

Résolution n° E-2005-21

D'engager, pour une période d'environ trois semaines, monsieur Richard Lacasse, à titre d'agent de communication, pour la rédaction d'un énoncé de vision stratégique.

De fixer son salaire hebdomadaire à 1 286 \$ sur la base d'une rémunération annuelle de 66 889\$.

D'octroyer à monsieur Richard Lacasse, à son entrée en fonction, les conditions de travail pour les employés de la CMQ acceptées le 2 décembre 2004 par le comité exécutif, pour les titulaires de postes temporaires.

Référence : Mémoire du 23 février 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-32
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2005-22

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1er au 31 janvier 2005 au montant de 65 123,39 \$, plus 18 785,68 \$ pour les salaires versés du 13 au 27 janvier 2005.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 février 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-33
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2005-23

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 février 2005 contenant le document suivant :

1. Note du secrétaire-trésorier concernant la définition du potentiel fiscal.

Référence : Bordereau d'information du 24 février 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.